

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Les taxes stabilisées après 9 ans de baisse

En baisse régulière depuis deux ans 2005, le taux des impôts locaux inchangé l'an dernier restera identique cette année. La nouvelle n'est pas vraiment une surprise, la volonté du maire de ne pas alourdir le budget des familles étant régulièrement validée par le conseil municipal. Sa proposition de stabilité pour 2016 a de nouveau été adoptée à l'unanimité. La taxe d'habitation restera donc à 12,25%, le foncier bâti à 14,45% et le non-bâti à 24,58%. Des taux bien plus légers que ceux, connus, de la moyenne départementale 2013 établie à 25,82% pour la TH et 17,76% pour la TFB. Jacques Varrone, maire depuis 33 ans, présentait en outre le comparatif entre les taux de 1986 - TH à 10,5% et TFB à 6,15% mais à rapprocher du SMIC à 683€/mois - « montrant que la commune s'est enrichie en 30 ans en réduisant les impôts dans la durée ». Il poursuivait : « la stabilité actuelle est rendue possible par une gestion rigou-



La mesure visant à ne pas grever les budgets familiaux des administrés a eu l'aval de la totalité des élus, en présence du public dont les représentants des professions libérales venus présenter leur projet de centre de santé.

(Photo J.O.)

reuse et sans privations. Nous continuons à faire ce qui est utile pour notre collectivité... » Et de rappeler les actions de solidarité communale via le CCAS, notamment pour les aînés, celles en faveur des jeunes, la qualité et le prix bas de la cantine, le budget consacré aux scolaires qui, à 1250 € par an et par enfant, est pratiquement le double de la moyenne de nombreuses communes voisines. « Nous avons réussi à absorber la baisse de 20% de la dotation d'État et les nouveaux temps périscolaires, gratuits pour les familles, bien que sans aide particulière de la communauté d'agglomération. Nous poursuivons aussi notre politique d'équipement et de services. Notre patrimoine nous permet de voir loin et de viser haut... » Avec l'augmentation inéluctable des bases fixée par l'État, le produit attendu en 2016 est de 1 218 640 € qui entreront dans le budget en recettes de fonctionnement.

J.O.

Une acquisition centrale et stratégique

Près de 3000 m² en plein cœur de village intra muros, c'est un morceau de choix que la municipalité avait mis en zone réservée dans son plan d'occupation des sols, avec l'espoir de pouvoir acquérir un jour ce foncier rare parfaitement situé. Les propriétaires n'étaient pas disposés à vendre jusqu'à maintenant, mais la possibilité d'acheter ce bien pour 750 000 €, montant compatible avec l'évaluation des Domaines, après négociation avec les détenteurs se présente aujourd'hui.

Une occasion à ne pas manquer selon le maire, Jacques Varrone qui, pour l'anecdote, rappelait que le terrain contient une bâtisse historique, qui fut la « maison des maires » et le siège du parti bonapartiste des Alpes-Maritimes sous le second Empire et au-delà ! Il a aussi souligné l'opportunité de cet achat qui arrive à point nommé pour y transférer la mairie, après d'indispensables travaux, car la configuration de l'actuel hôtel de ville sur de nombreux niveaux rend énormes et très difficiles les aménagements de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Une portion du parc pourrait aussi être utilisée en espace vert public et la partie basse vendue pour la réalisation de quatre ou cinq logements. Un projet séduisant qui a fait l'unanimité, d'autant que la commune « lorgnait » sur ce bien depuis de nombreuses années.

J.O.

Projet privés : une vitrine de la parfumerie et un centre de santé

Première de France à avoir établi un plan de prévention des risques incendies de forêt après les gros incendies de 1986, la commune souhaite aujourd'hui en obtenir une modification pour faciliter un projet très intéressant dans le domaine de la Frayère, dont une partie est en zone rouge. Il est propriété de la famille Munoz qui veut y regrouper ses activités dans le domaine de la parfumerie, tirer partie de plusieurs hectares pour en faire une vitrine de la production agricole traditionnelle pour sa clientèle, utiliser les bâtiments existants pour la recevoir, installer une zone de démonstration de distillation, etc. « La commune a appuyé la demande de modification du PPRIF auprès de l'État qui a mis comme condition préalable la création

d'une piste périmétrale et d'un réseau de distribution d'eau. Les travaux ont été réalisés et constatés par les services officiels. Ils auront aussi un effet bénéfique pour la sécurité de tout un quartier. L'État est donc d'accord », précisait le maire. Le conseil municipal a convenu de l'intérêt de cette modification et a validé la délibération à l'unanimité. L'enquête publique se tiendra en mairie du 4 avril au 6 mai.

Un centre de santé en projet à Moulin Vieux

Présents au conseil municipal, des représentants de professions libérales sont venus soutenir leur projet de création d'un centre de santé qu'ils souhaitent créer sur un terrain communal à acquérir à Moulin Vieux en regroupant sur

500 m² plusieurs activités paramédicales. Ils projettent un bâtiment à empreinte carbone minimale, conforme aux impératifs des Bâtiments de France. Le maire, favorable à cette « offre de soins pour nos concitoyens, d'autant plus que la commune a l'ambition de développer un habitat pour personnes âgées », interrogeait le conseil sur le principe et sur le terrain choisi par les demandeurs comme le plus adéquat. Après avoir posé plusieurs questions, les élus ont effectivement adopté l'idée qui sera à creuser et à définir sur le plan architectural, accès, stationnement, etc., mais qui leur semble un plus pour la collectivité. La question du prix du terrain reviendra ultérieurement devant le conseil municipal, aucune négociation n'ayant encore été engagée. J.O.

Le nouveau site Internet présenté

En préambule aux délibérations, le nouveau site de la commune a été présenté par le conseiller municipal Jean-François Lalande, qui a effectué un très gros travail pour moderniser l'ancien, rendre ce site à la fois agréable à consulter et très utile car regorgeant de rubriques et d'informations qui seront systématiquement actualisées par le personnel communal. On pourra aussi s'abonner aux mots-clés pour recevoir les articles en temps réel et un onglet « alerte de crue » va y être ajouté avant sa toute prochaine mise en ligne. « On a besoin de vous pour faire circuler l'information, faire en sorte que le site vive, qu'il soit consulté. N'hésitez pas à faire remonter vos remarques pour qu'il réponde au mieux à vos attentes... » invitait le rapporteur. Le maire a ensuite listé les marchés pas-

sés dans le cadre des pouvoirs lui ayant été conférés par les élus, puis l'assemblée a voté les délibérations proposées à l'unanimité :
- Le travail sur l'éclairage public par LED permettant une économie de 12 000€/an sur la maintenance et le remplacement des lampes et de 32 000€ sur l'énergie consommée. Une mesure entrant dans le cadre du projet d'agglomération qui veut devenir collectivement un territoire à énergie positive. Cela permet aussi d'obtenir un taux préférentiel d'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations, considéré comme de l'auto-financement.
- La signature d'une convention de 5 ans avec une fourrière automobile au tarif préfectoral.

J.O.



Convivial, le nouveau site de la mairie présenté par Jean-François Lalande est un outil de communication moderne.

(Photo J.O.)